



## Droit de garde et émancipation demandé par l'enfant

Par **dubsdubs**, le **31/03/2014** à **12:48**

Bonjour, je souhaiterais connaître l'âge à laquelle un enfant peut-il faire une demande d'émancipation sur l'un de ces deux parents et les attendants?

D'autre part, mon fils de 5 ans(1/2) ne veut plus aller chez son père, ce dernier n'ayant utilisé ces droits de garde que 2 week-ends et une semaine de vacances depuis les 2 ans de mon fils et ne prenant jamais de ces nouvelles... Soit sur bientôt 4 ans se résume à Très peu! Toutefois au cas ou le père réapparaîtrait et mon petit ne voulant plus le voir, dois-je l'obliger à y aller quand même au est-ce que sa demande peut-être prise en compte aux yeux de la loi?

(nb: une avocate m'avais dit qu'il n'y avait pas d'âge requis concernant les volontés d'un enfant; ce qui m'a étonnée!)

Merci pour vos réponses, qui seront les biens venues, bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **01/04/2014** à **10:55**

Bonjour,  
en principe c'est au parent à obliger l'enfant à se rendre chez l'autre... sinon cela peut s'apparenter à une non-présentation d'enfant ! Mais dans votre cas... prenez les devants ? renseignez vous auprès d'un juge ?

Par **dubsdubs**, le **10/04/2014** à **12:50**

("l'obliger"!) je me renseignerai auprès d'un juge mais concernant l'âge pour l'émancipation, la connaissez-vous?